

L'OPCO AKTO déploie sa feuille de route pour l'année 2024

Paris, le 30 janvier 2024. **Dans un contexte de forte augmentation du nombre d'entreprises (+ 130 000) incluses dans son périmètre d'action, le conseil d'administration d'AKTO souhaite s'inscrire dans une dynamique de consolidation des acquis et de qualité de service. Face aux transformations des 27 branches qui le composent et aux temps forts qui vont marquer 2024, AKTO présente sa feuille de route pour l'année.**

1. Répondre aux enjeux de recrutement et de qualification dans les 27 branches

a). Développer le recours à l'alternance

Le périmètre des branches d'AKTO atteste en 2023 d'une dynamique soutenue de développement d'apprentissage (135 000 nouveaux contrats en 2023, soit une hausse de 6 %, dont 115 000 contrats d'apprentissage), **que l'OPCO entend poursuivre en 2024**. En effet, **les contrats d'apprentissage conclus dans les secteurs d'AKTO sont synonymes d'insertion professionnelle durable pour les jeunes les moins qualifiés**.

L'alternance est une voie éprouvée d'accès à la formation et à l'insertion durable dans l'emploi. C'est pourquoi, depuis sa création, **AKTO a fait de l'alternance un enjeu majeur**. C'est aussi un atout pour les entreprises des secteurs des services, confrontées à des difficultés structurelles de recrutement pour leurs métiers clés : par exemple serveur, commis de cuisine, agent de propreté, agent de sécurité, chauffeur-livreur, préparateur de commande, etc. Les résultats de la deuxième édition de l'enquête de satisfaction et d'insertion conduite en 2023 confirment ceux de 2022 avec une légère hausse de l'insertion dans l'emploi dans l'année qui suit la formation en alternance : 89 % des bénéficiaires d'alternance sont en emploi au cours des 12 mois suivant leur formation (+4 points vs 2022) et 50% travaillent toujours dans l'entreprise d'accueil de leur alternance.

Dans un contexte de pénurie de main d'œuvre doublée d'une forte concurrence à l'embauche entre secteurs d'activité, les partenaires sociaux des branches et AKTO poursuivent leur mobilisation dans l'objectif de :

- Renforcer l'attractivité de leurs métiers en maintenant le budget ambitieux alloué à la promotion des métiers (1M€),
- Accentuer les démarches qualité en matière d'alternance, par exemple en renforçant le tutorat,
- Se saisir de tous les leviers pour améliorer le recours à l'alternance en mobilisant France Travail.

b). Orienter et former aux métiers de nos branches

AKTO depuis sa création est l'OPCO le plus actif dans la mise en œuvre de parcours de formation destinés aux demandeurs d'emploi, pour répondre au plus près des besoins des branches. Ainsi, en 2023, AKTO a accompagné la formation de 21 000 demandeurs d'emploi

bénéficiaires de Préparation opérationnelle à l'emploi collective POEC (55 % se préparant aux emplois de la branche du Travail temporaire, 12 % à ceux de la Prévention sécurité, 10% des Hôtels, Cafés, Restaurants)

Le souhait des branches composant AKTO est de poursuivre cette offre de services dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec France Travail, s'ouvrant sur d'autres leviers parmi lequel la POEC individuelle.

2. Former et qualifier les salariés face aux transformations dans nos branches

Face à de nombreux défis de mutation, AKTO souhaite **renforcer l'appui des branches professionnelles, des entreprises et des salariés lors de la gestion des transformations** (évolution rapide de certains métiers en lien avec les transitions numérique et environnementale ; difficultés de recrutement ; modification du cadre réglementaire de la certification professionnelle ...).

Appuyé par AKTO pour développer les travaux de prospective et d'observation, 14 branches professionnelles ont fait le choix de conclure un accord d'Engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC). En 2024, **AKTO mène ainsi 8 EDEC**, 6 EDEC de branches et 2 EDEC territoriaux (Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon).

Parmi ceux-ci, le plus ancien est l'**EDEC Grands événements sportifs et culturels** (GECS) signé en 2020, en vue d'**accompagner les branches fortement impliquées lors des Jeux Olympiques et Paralympiques** (les branches de l'hôtellerie et des restaurations, la branche de la prévention et sécurité, etc.) dont 96 000 emplois sont concernés. Ainsi AKTO a renforcé la promotion des métiers via le déploiement de campagnes de promotion des métiers et activé les partenariats pour dynamiser les recrutements. Le plus récent est l'EDEC Transformation signé par la branche des Organismes de formation pour agir sur la transformation des organisations, sur les métiers, leurs évolutions et leur attractivité, ainsi que sur l'évolution en compétences de la branche. Face à ces défis majeurs, la branche s'appuie sur AKTO pour conduire dans ce cadre de nombreuses expérimentations en région.

Ces transformations à l'œuvre appellent les branches à faire évoluer leurs certifications. Ainsi, en 2023, sur les 74 certifications actives portées par 14 branches certificatrices, quarante d'entre elles ont été adaptées aux nouvelles exigences en termes de handicap et de transition écologique, et 14 projets de création de certifications intégrant un volet prospectif sont en cours. Ces travaux sont, pour l'essentiel, conduits par les services d'AKTO.

2024 verra également le lancement par AKTO du **nouveau site de l'Observatoire prospectif des branches**, outil de valorisation de l'ensemble des travaux conduits sous l'égide des branches. Il permettra d'éclairer tous les partenaires de l'emploi et de la formation sur leurs enjeux de transformation, en leur donnant une vision prospective des métiers et des emplois d'aujourd'hui et de demain.

L'OPCO AKTO prend également **des mesures pour renforcer l'accompagnement des entreprises**, autant d'un point de vue quantitatif (soutenir plus d'entreprises, notamment les TPE) que qualitatif (leur apporter un accompagnement contextualisé selon leurs besoins et

les enjeux de leur branche). Il s'appuie pour cela sur une équipe de 284 conseillers formation et assistants emploi-formation, parmi lesquels 51 sont exclusivement dédiés à l'appui des TPE. En 2023, toutes les entreprises employant plus de 11 salariés ont été contactées, ainsi que 80 000 TPE.

Afin d'élargir l'offre d'appui-conseil, AKTO propose l'offre SERVICES+ qui permet de répondre aux besoins des entreprises et des salariés. Cet accompagnement commence par un diagnostic FLASH. Il aide les entreprises à évaluer leurs pratiques et besoins en termes de recrutement, de sécurisation des parcours, de gestion des compétences, etc. 13 000 FLASH ont été réalisés en 2023, dont 2 000 auprès des TPE. **AKTO vise à développer ce diagnostic dans les années à venir :**

- 17 000 diagnostics en 2024 (dont 3 000 par le pôle TPE),
- 20 000 diagnostics en 2025 (dont 3 000 par le pôle TPE).

A l'issue de ces diagnostics, sont proposés aux entreprises des plans d'action et une offre de services comprenant l'accès aux ingénieries et aux formations collectives sélectionnées par les branches. En 2023, cette offre riche de 3 780 actions accessibles via la plateforme Espace formation a été très largement mobilisée par les TPE (88% des entreprises utilisatrices) pour former 51 000 stagiaires.

Les démarches d'appui conseil et l'offre de services d'AKTO sont appréciées des entreprises qui se déclarent satisfaites d'AKTO à 78% (résultat de l'enquête de satisfaction conduite en 2023 auprès de 66 000 entreprises).

3. Accompagner les publics prioritaires vers la formation et l'emploi

AKTO s'inscrit dans l'historique des OPCA dont il est issu et poursuit leur engagement en faveur de la formation et de l'insertion dans l'emploi des publics prioritaires : réfugiés, personnes en situation de handicap, en situation d'illettrisme et/ou d'illectronisme. AKTO se mobilise auprès des publics les plus éloignés de l'emploi pour permettre à ces publics de bénéficier d'une aide dédiée afin de s'insérer durablement dans l'emploi ou, s'ils sont en poste, de le conserver.

En 2024, AKTO va poursuivre et amplifier sa mobilisation pour ces publics, avec l'appui de ses partenaires. C'est ainsi qu'AKTO a conclu un partenariat avec l'AGEFIPH, décliné dans toutes les régions et assortis d'objectifs chiffrés : en 2023, AKTO a financé 3 062 contrats en alternance en faveur des personnes en situation de handicap soit 2,1% des contrats mobilisés au sein d'AKTO, organisé plus de 150 évènements mobilisant plus de 4 000 entreprises et réuni plus de 230 CFA lors des 26 ateliers AKTIV'Alternance, dédiés au Handicap.

L'année 2024 est marquée par le déploiement d'un **plan d'actions dédié à la formation et à l'accès à l'emploi dans les Outre-mer.** Ayant délégation pour le compte de 2 OPCOs dans ces territoires (Atlas et l'Opco 2i), et étant l'OPCO unique à Mayotte, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon, AKTO y est bien positionné pour y favoriser l'accès à l'emploi et à la formation. En 2023, AKTO a réalisé plus de 1 300 diagnostics FLASH, favorisé

la formation de plus de 20 000 stagiaires, accompagné plus de 4 500 contrats d'alternance et près de 500 bénéficiaires de POEC.

Le plan d'actions déployé par AKTO en 2024 s'organise autour de 3 axes :

- **Améliorer la mobilité nationale et internationale.** Le caractère insulaire des DROM-COM et leur tissu économique composé en grande majorité d'entreprises TPME (moins de 50 salariés) conduit en effet les territoires ultramarins à disposer d'une offre de formation restreinte, quasi-inexistante ou inadaptée à certains secteurs professionnels. Les entreprises sont contraintes de faire partir leurs salariés ou alternants en formation dans d'autres régions ultra marines ou en métropole ou de faire venir des formateurs sur place, moyennant des coûts importants.
- **Favoriser l'accès à l'alternance de jeunes** en difficulté via l'accompagnement social des apprentis
- **Garantir l'accès aux savoirs fondamentaux** avec l'appui de l'ANLCI.

« AKTO est un OPCO piloté par les branches qui occupent une place centrale dans sa gouvernance. Le bilan d'AKTO, présenté ce jour, illustre que le paritarisme fonctionne et permet d'atteindre les objectifs définis par les branches en matière de développement de l'alternance, de formation des salariés et d'appui aux publics prioritaires » a déclaré **Jean Hédou, Vice-président d'AKTO.**

« AKTO est aujourd'hui pleinement opérationnel. AKTO est l'OPCO des branches qui répond à leurs besoins, ceux des entreprises et des salariés. Notre modèle paritaire démontre son efficacité et nous agissons sous le mandat des branches et du conseil d'administration » conclut **Laurent Barthélemy, Président d'AKTO.**

Contacts presse :

estelle.agnel@tbwa-corporate.com - 06 07 46 34 89
pierre-yves.galley@tbwa-corporate.com - 06 42 98 71 47

À propos d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences de 27 branches professionnelles des secteurs des services, qu'il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale. A l'appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d'emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les salariés et jeunes sur les métiers et emplois d'aujourd'hui et de demain. Sa position au cœur de l'écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses 27 branches avec l'ensemble de ses parties prenantes sur le territoire national (dans l'hexagone et outre-mer), afin d'opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

AKTO en quelques chiffres :

AKTO accompagne 350 000 entreprises, parmi lesquelles 87% de TPE et 4 Millions de salariés. En 2023, 135 000 nouveaux alternants ont été accompagnés, plus de 534 000 salariés ont bénéficié d'une formation et 21 000 demandeurs d'emploi ont suivi un parcours de formation en lien avec un métier clé dans le cadre de la Préparation opérationnelle à l'emploi collective. AKTO emploie plus de 1 000 salariés sur tout le territoire en métropole et dans les DROM dans lesquels AKTO a délégation de service pour 2 OPCO : Atlas et OpcO 2i. AKTO est également OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre et Miquelon.